



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 17 septembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mercredi 23 septembre 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 42

Mesdames, Messieurs, Luc BALLASSE, Hubert BOURING, Hubert BUR, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Bernard COLBUS, Salvator COSCARELLA, Roselyne DA SOLLER, Germain DERUDDER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Antoine FRANKE, François GATTI, Régis GAY, Roland GLODEN, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Cathia HEIM, Pascal HELFENSTEIN, Jean-Paul HILPERT, Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Pierre LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Ginette MAGRAS, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Chantal PLATTE, Simone RAMSAIER, Joël ROMANG, Roland ROTH, François SCHORUNG, Emmanuel SCHULER, Serge STEBLER, David SUCK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Emmanuel THIRY.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 2

Mesdames, Messieurs, Gilbert SCHUH représenté par sa suppléante Eliane JACQUES, Philippe SCHUTZ représenté par son suppléant Jean-Michel BRUN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 4

Messieurs, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Bernard PETRY a donné procuration à André DUPPRE, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Roland GLODEN

✓ Excusés : 3

Messieurs, Guy BORN, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN

✓ Absents : 4

Messieurs, Alexandre CASSARO, Christian CLEMENT, Jean MEKETYN, Didier ZYMNÿ.

04. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : ELECTION DU OU DES VICE-PRESIDENTS



Le Conseil Syndical,

VU que le Syndicat Mixte est soumis aux mêmes dispositions d'ordre général que les EPCI (article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales), les Vice-présidents sont élus, par le Conseil Syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

EXPOSE que par ailleurs, il ressort de la jurisprudence que le principe du scrutin de listes constituées selon le principe de parité est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI, le juge concluant donc que cette élection devait se faire au scrutin uninominal. Le juge administratif a également eu l'occasion de rappeler que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI devait obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation.

En conséquence de quoi, et à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables, il y a lieu de recourir pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce, des Vice-Présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Le président de séance propose en premier lieu la candidature de Monsieur Pierre LANG au poste de 1^{er} Vice-Président. Ce dernier accepte de présenter sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le président de séance invite les délégués à passer au vote. Chaque délégué titulaire (ou représenté par son suppléant), dépose dans l'urne, à l'appel de son nom, une enveloppe contenant son bulletin de vote inscrit sur papier blanc. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Les résultats des votes figurent ci-dessous :

- Pierre LANG : 29 voix
- Alexandre CASSARO : 1 voix
- Bulletins blancs : 17 voix
- Bulletins nuls : 1 voix

Suffrages exprimés : 48

Note : Mr Durkut CAN quitte la séance avant l'élection du second Vice-Président et donne procuration à M. Roland ROTH.

Le président de séance propose en second lieu la candidature de Monsieur Philippe SCHUTZ au poste de 2^{ème} Vice-Président. Monsieur Cyrille FETIQUE propose également de se présenter comme candidat.

Le président de séance invite les délégués à passer au vote. Chaque délégué titulaire (ou représenté par son suppléant), dépose dans l'urne, à l'appel de son nom, une enveloppe contenant son bulletin de vote inscrit sur papier blanc. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Les résultats des votes figurent ci-dessous :

- 1^{er} tour
 - Philippe SCHUTZ : 23 voix
 - Cyrille FETIQUE : 18 voix
 - Gilbert SCHUH : 2 voix
 - Alexandre CASSARO : 1 voix
 - Emmanuel SCHULER : 1 voix
 - Didier ZIMNY : 1 voix
 - Bulletins blancs : 2 voix

Suffrages exprimés : 48

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun des candidats, il est procédé à un second tour.

- 2^{ème} tour
- Philippe SCHUTZ : 24 voix
- Cyrille FETIQUE : 17 voix
- Gilbert SCHUH : 2 voix
- Didier ZIMNY : 1 voix
- Bulletins blancs : 2 voix
- Bulletins nuls : 2 voix

Suffrages exprimés : 48

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, les membres du Conseil Syndical,

Décident

- De proclamer Monsieur Pierre LANG, 1^{er} Vice-Président du Sydeme et le déclarent installé,
- De proclamer Monsieur Philippe SCHUTZ, 2^{ème} Vice-Président du Sydeme et le déclarent installé,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 23 septembre 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 27 OCT. 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2020



